



DEVENEZ ASSOCIÉ...

1
SOLAGRO,
UNE SOCIÉTÉ
COOPÉRATIVE
D'INTÉRÊT
COLLECTIF

2
UNE NOUVELLE
ORGANISATION
LES RÔLES DE
CHACUN

3
PROCESSUS ET
MODALITÉS
PARTICIPEZ
AU PROJET !





SOLAGRO

*Société coopérative
d'intérêt collectif*



AGIR POUR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Solagro devient une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) SAS à capital variable engagée dans les transitions agroécologique, énergétique, climatique et alimentaire. La SCIC est dotée de statuts et d'un règlement coopératif.

Elle poursuit une utilité sociale caractérisée par sa contribution au développement durable et à la cohésion territoriale.

SES MISSIONS :

APPORTER DES RÉPONSES CONCRÈTES

Mettre en œuvre des solutions face aux grands enjeux de société liés au changement climatique, à la transition énergétique, à la préservation de la biodiversité, à la résilience des systèmes agricoles et alimentaires...

SOUTENIR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Accompagner les agriculteurs, collectivités, citoyens, entreprises... pour engager des pratiques durables et solidaires



SES MÉTIERS :

Solagro réunit une équipe pluridisciplinaire d'experts qui conçoivent et accompagnent des projets de transformation à l'échelle des territoires, des filières agricoles ou des politiques publiques.



INGÉNIERIE-CONSEIL

Études techniques, diagnostics, développement d'outils et de méthodes, accompagnements sur le terrain, aide à la décision...



RECHERCHE-PROSPECTIVE

Participation à des projets de recherche et à la rédaction de publications scientifiques et techniques, réalisation d'études prospectives...



ANIMATION-FORMATION

Mobilisation d'acteurs et facilitation de démarches collectives, animation d'ateliers, concertation, structuration de réseaux, formations professionnelles...

SES PRINCIPES :

« Coopérer, créer, transmettre, transformer »

Solagro souhaite créer un projet coopératif unique regroupant la diversité d'acteurs sans lesquels aucune transition ne peut s'opérer.

EXIGENCE ÉCOLOGIQUE



Le projet s'inscrit dans le respect des limites planétaires

GOUVERNANCE PARTAGÉE



Les décisions sont prises de manière démocratique et transparente

INTÉRÊT COLLECTIF



La structure agit dans un but non lucratif

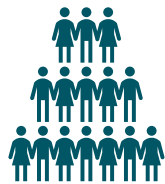


UNE NOUVELLE ORGANISATION

Les rôles de chacun

UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET DÉMOCRATIQUE

*3 instances se complètent pour assurer
une gouvernance partagée.*



L'assemblée générale des associé·es
*Organe de **décision***

Elle réunit l'ensemble des associé·es, qui élisent les membres du conseil coopératif stratégique et votent les grandes orientations de la SCIC.



Le conseil coopératif stratégique
*Organe de **contrôle***

Il est un espace de construction de la stratégie grâce à la diversité et à la complémentarité de ses membres (salarié·es, partenaires, expert·es, autres associé·es), de 6 à 18 personnes désignées par l'AG



Le conseil de direction
*Organe **exécutif***

Composé d'un·e président·e, d'un directeur·rice général·e, de DG délégué·es. Le président ou la présidente représente la SCIC à l'égard des tiers.

LES ASSOCIÉ·ES : LA BASE DU SYSTÈME

L'assemblée est constituée de 4 catégories d'associé·e·s :

LES SALARIÉ·ES

Les **salarié·e·s** titulaires d'un CDI et **mandataires sociaux** rémunérés de la SCIC

LES AGRICULTEURS

Les **personnes morales** ayant le statut d'agriculteur (GAEC, EARL, SCEA, etc.)

LES BÉNÉFICIAIRES et PARTENAIRES

Les **personnes morales** qui bénéficient des services de la coopérative

LES BENEVOLES et SYMPATHISANTS

Les **personnes physiques** qui contribuent de manière volontaire ou manifestent leur soutien moral, matériel ou financier au projet de Solagro



Toute personne peut candidater à l'un de ces 4 groupes, via l'acquisition de parts sociales, et s'impliquer dans la dynamique de la SCIC.

ÊTRE ASSOCIÉ AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE SOLAGRO



DÉTENIR UNE PARTIE DU CAPITAL:

LES PARTS SOCIALES

Chacun·e peut acquérir autant de parts sociales qu'il·elle le souhaite. Le minimum requis selon la catégorie d'associé·es :

- **1 part** pour les salarié·es (et les bénévoles et sympatisant·es),
- **5 parts** pour les bénéficiaires et les partenaires.



1 Part = 100 €

PARTICIPER À LA VIE DE LA COOPÉRATIVE, **VOTER** LES GRANDES ORIENTATIONS

Les associé·e·s se réunissent en **assemblée générale** une fois par an pour décider et voter :

La stratégie : fixer les orientations générales

Les finances : approuver ou redresser les comptes et affecter le résultat

La gouvernance : valider les nouveaux·elles associé·e·s, élire les membres du conseil coopératif stratégique et leur donner quitus

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : DÉROULEMENT DES VOTES

Dans chaque catégorie



Chaque associé·e possède une voix.

Les voix sont comptabilisées au sein d'une catégorie d'associé·es.

Les résolutions sont votées à la majorité.

Chaque catégorie représente un pourcentage de la décision finale.

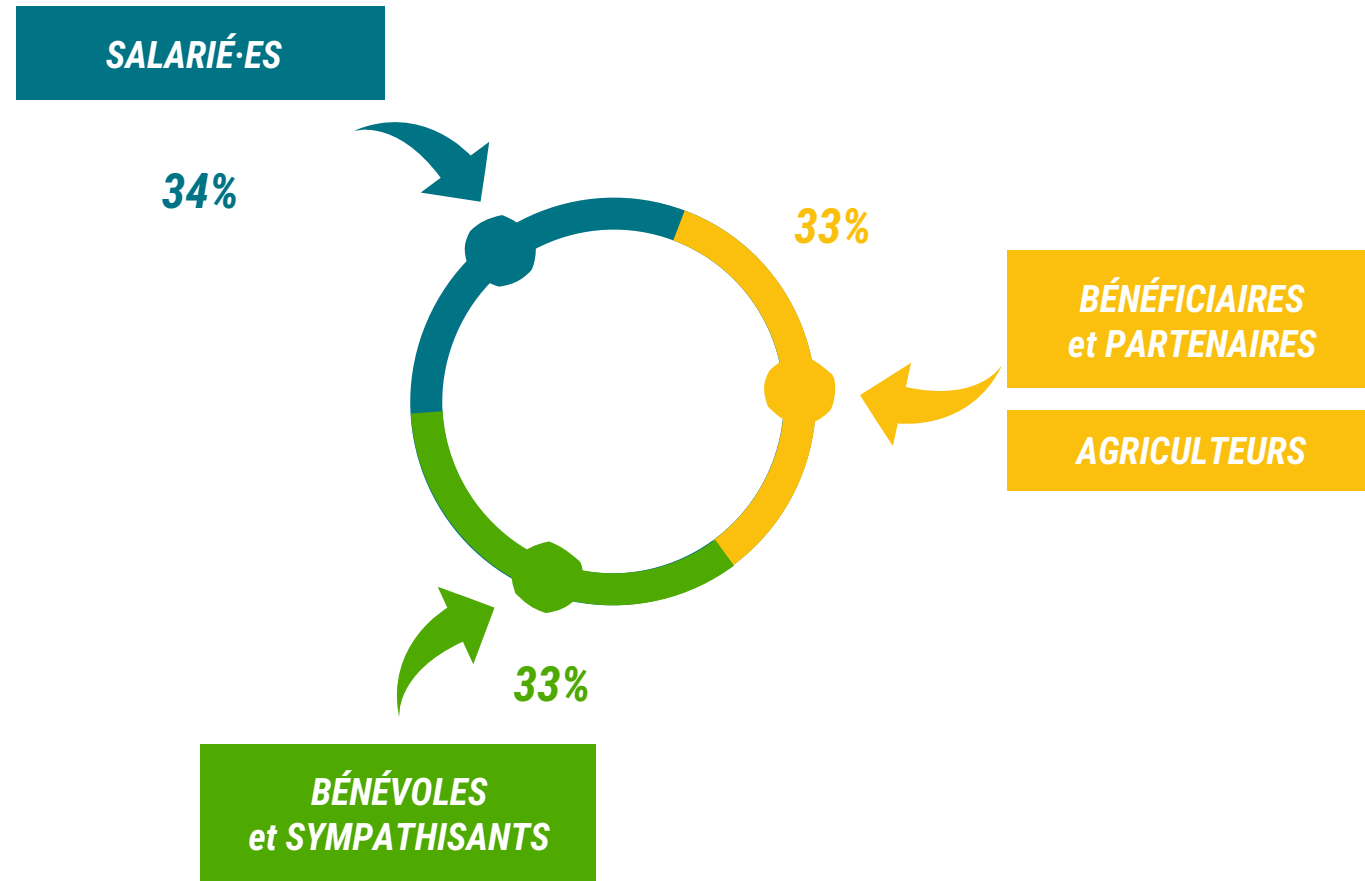


Schéma représentant les coefficients par catégorie d'associé·es



PROCESSUS ET MODALITÉS

Participez au projet !

REJOIGNEZ LA COOPÉRATIVE SOLAGRO !

Partenaire privilégié de notre écosystème, vous apportez **des contributions techniques, scientifiques, institutionnelles** au service des transitions.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour **participer à ce projet d'intérêt collectif et d'utilité sociale.**

LE PROCESSUS D'ADHÉSION

*Le projet m'intéresse :
je candidate*



*Je complète le
bulletin de
souscription*



*Je joins le paiement
de la /des parts sociales
(chèque ou virement)*

Dossier de souscription à nous communiquer :

par voie postale :

SOLAGRO
75 VOIE DU TOEC
CS 27608
31076 TOULOUSE Cedex 3

par e-mail:

contact@solagro.org

POUR EN SAVOIR PLUS :

Consultez les statuts de la SCIC et télécharger le bulletin de souscription :
<https://seafire.solagro.org/d/d02c7168d02443c58552/>

Envoyez vos questions à contact@solagro.org

ou contactez-nous directement au : 05 67 69 69 69

